

Déclaration de la Confédération espagnole des organisations d'entreprises (Madrid, 21 novembre 1990)

Légende: Le 21 novembre 1990, la Confédération espagnole des organisations d'entreprises (CEOE) livre son point de vue sur les enjeux de l'Union économique et monétaire (UEM).

Source: Confederación Española de Organizaciones Empresariales - Delegación ante las Comunidades Europeas, Bruselas. <http://www.ceoe.es>.

Copyright: (c) Confederación Española de Organizaciones Empresariales

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_la_confederation_espagnole_des_organisations_d_entreprises_madrid_21_novembre_1990-fr-999dcd59-2b27-4af3-a95f-cb74b652995d.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Déclaration de la Confédération espagnole des organisations d'entreprises en vue de la Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne (Madrid, 21 novembre 1990)

Introduction

Comme l'a décidé le Conseil Européen qui s'est tenu à Dublin en juin dernier, les travaux de la Conférence Intergouvernementale débiteront à Rome le 13 décembre prochain. L'objectif de cette Conférence est de déterminer les étapes finales de l'Union Economique et Monétaire dans la perspective de la réalisation du Marché Intérieur ainsi que dans le contexte de la cohésion.

Il a également été décidé qu'en parallèle, aurait lieu la Conférence Intergouvernementale sur l'Union Politique qui commencera ses travaux le 14 décembre. Ces deux Conférences devraient avoir terminé leurs travaux dans un délai permettant la ratification des Traités par les Etats membres avant fin 1992.

Il s'agit d'une véritable réforme des règles du jeu de la Communauté, qui conditionnera l'avenir de la construction européenne, et, par conséquent, l'activité des entreprises qui participent très directement à cette construction. La CEOE, en tant que représentant institutionnel des entreprises d'Espagne, considère nécessaire de suivre de près les travaux de ces deux Conférences et, donc, de transmettre à tout moment ses points de vue tant au Gouvernement espagnol qu'aux institutions communautaires.

Etant donné les implications directes de l'Unification Economique et Monétaire (UEM) pour les entreprises de la Communauté Européenne ainsi que les conséquences immédiates pour la mise en œuvre de la politique économique espagnole, cette déclaration de la CEOE se centrera sur ce sujet.

L'Union économique et monétaire

Il est pratiquement certain que les pays de la Communauté Européenne abandonneront leurs différentes monnaies au profit d'une seule, au cours de la prochaine décennie. Même si les 12 ne suivaient pas cette voie, il est possible qu'une partie d'entre eux le fasse, ce qui entraînerait une pression considérable sur le reste des pays, qui finiraient par se joindre aux premiers.

Dans l'élaboration de leurs stratégies, les entreprises doivent inclure cet objectif et le considérer avec soin pour leurs projets à venir.

En ce qui concerne l'Union Economique, il s'agit de créer un espace dans lequel les biens, les services, les personnes et les capitaux puissent circuler librement dans un contexte économique homogène. Ceci suppose:

- un seul marché,
- une politique de concurrence qui renforce les mécanismes du marché,
- des politiques communes visant l'ajustement structurel et le développement régional,
- une coordination de la politique macro-économique complétée par une discipline budgétaire.

Au point de vue monétaire:

- la liberté complète de circulation des capitaux,
- la garantie d'une convertibilité totale et irréversible des monnaies,
- l'élimination des marges de fluctuation et la fixation irrévocable des parités.

L'expression ultime de l'Union devra consister en l'établissement d'une autorité monétaire, une politique monétaire unique ainsi qu'une monnaie unique, non seulement comme prolongement naturel de l'Union Monétaire, mais aussi pour des motifs politiques, économiques et psychologiques. Pour concrétiser cet objectif, établir un processus évolutif ne suffira probablement pas et des décisions politiques seront donc nécessaires en vue de faciliter, par le biais d'un calendrier défini, l'achèvement de l'Union Monétaire à la fin de la décennie actuelle.

Or, ces objectifs exigent des niveaux plus élevés de convergence économique afin de pouvoir assumer le sacrifice de la liberté de contrôle de la politique monétaire, au profit d'une nouvelle institution de la Communauté, à laquelle tous les Etats membres seront tenus de participer dès le début.

Ceci impliquera des bénéfices et des coûts pour les entreprises. En ce qui concerne les bénéfices, une UEM entraînera, entre autres, une réduction des coûts de transaction, la disparition des incertitudes relatives au change, ainsi qu'une plus grande transparence des prix et des coûts.

Quant aux coûts, il est indéniable qu'il faut assumer une série de changements structurels dans l'économie afin de la doter de plus de flexibilité et de plus de compétitivité. Cependant, ces coûts ne seront, en fait, pas si élevés si on arrive à définir et à obtenir une plus grande convergence, visant à corriger les déséquilibres économiques entre les Etats membres de la Communauté, à travers des politiques qui aient une incidence sur la structure de ses économies et sur les coûts de production au niveau national et communautaire. La Communauté devra mettre au point des politiques rigoureuses de compensation et, simultanément, introduire la dimension régionale dans toutes les politiques communautaires. Sinon, la réalisation de l'Union Monétaire est inconcevable.

Un sujet d'une telle importance et d'une telle ampleur que celui-ci, fait évidemment l'objet d'un débat intense auquel participent toutes les forces économiques et sociales d'Europe. Elles sont conscientes qu'un processus d'une telle dimension ne peut être assuré de succès sans un minimum de consensus social le soutenant. La CEOE participe à ce débat dans le cadre de l'UNICE et, dans cette optique, les entreprises européennes soutiennent:

- l'objectif d'établissement de l'Union Economique et Monétaire dans la Communauté, doté d'un Système Européen de Banques Centrales chargées de formuler et de mettre en œuvre une politique monétaire recherchant la stabilité et l'utilisation d'une monnaie unique;
- la participation de tous les Etats membres à l'UEM;
- le renforcement de la cohésion dans la Communauté, parallèlement à la progression vers l'UEM.

Les principes généraux des principaux aspects de l'UEM sont les suivants:

1. Politique monétaire unifiée et monnaie unique

Il ne doit exister aucune ambiguïté sur l'objectif final et sur les avantages ultimes que les entreprises européennes retireront de l'établissement d'une union monétaire complète: une monnaie unique et une politique monétaire unique.

Dans le domaine monétaire, il faut progresser vers une politique et une monnaie unifiées en suivant les voies parallèles d'un accroissement de la coordination des politiques monétaires d'une part, et d'une diminution de l'intérêt de conserver des monnaies différentes d'autres part. Cette approche doit être étayée par une convergence substantiellement accrue des politiques et des performances économiques, particulièrement en ce qui concerne l'évolution des prix et des budgets.

Au cours de la phase finale du processus d'unification monétaire, la formulation et la conduite de la politique monétaire commune seraient confiées à un Système Européen de Banques Centrales (SEBC), qui aurait pour mission de maintenir la stabilité des prix et, sans préjudice de cet objectif, de soutenir la politique économique générale de la Communauté. Le SEBC devrait être à l'abri de toute ingérence politique dans sa mission de sauvegarde de la stabilité des prix.

A cet effet, il faudra que le SEBC:

- n'assure pas le financement monétaire des déficits publics;

- partage la responsabilité de la formulation de la politique de taux de change extérieur de la Communauté;
- soit doté d'une structure et d'un statut appropriés lui permettant d'accomplir efficacement ses tâches.

2. Participation des Etats membres à l'Union Economique et Monétaire

La réalisation de l'ensemble des processus pour arriver à l'UEM est liée à l'engagement de tous les Etats membres d'atteindre le but final, y compris la création d'une monnaie unique.

3. Liens entre l'Union Monétaire et la cohésion

Il est indubitable que l'évolution harmonieuse de la Communauté vers la mise en œuvre de l'UEM nécessite une plus grande convergence économique réelle des régions moins favorisées de la Communauté.

Dans le contexte de la Communauté et d'une convergence économique croissante, l'abandon des politiques nationales de taux de change comme moyen d'ajustement économique ne constituera pas nécessairement un désavantage, pour autant que les prix et les salaires s'adaptent en fonction de l'évolution du marché. Néanmoins, le passage à une monnaie unique dans la Communauté imposera certaines contraintes, au fur et à mesure que les adaptations des taux de change deviendront moins fréquentes. C'est pourquoi, une surveillance multilatérale des politiques économiques nationales contribuera à mieux contrôler la progression vers l'UEM.

Il est nécessaire de mettre en évidence le besoin d'améliorer l'efficacité de toutes les politiques communautaires conformément à l'objectif de la cohésion économique et sociale. Les politiques communautaires structurelles seront examinées au cours de l'année prochaine. Et à cet égard, il sera nécessaire d'adapter le montant global de l'assistance structurelle de la Communauté, en particulier de la politique régionale afin d'aboutir à une convergence réelle des régions les moins développées vers les niveaux moyens de la Communauté.

4. Règles de conduite des politiques budgétaires

Dans l'Union Economique, il ne faudra pas le même niveau de centralisation que celui imposé par une politique monétaire unique. Cependant, une coordination plus étroite des politiques économiques et l'établissement d'objectifs communs constitueront une partie substantielle de cette Union.

En ce qui concerne la politique budgétaire, tous les Etats membres devraient s'engager à suivre des politiques saines en matière de finance publique et coordonner les politiques budgétaires nationales dans la mesure indispensable pour prévenir des déséquilibres susceptibles de compromettre la stabilité monétaire dans la Communauté. En outre, le Traité sur l'UEM devrait, comme on l'a fait remarquer plus haut, énoncer les principes d'interdiction du financement monétaire des déficits publics et d'interdiction de renflouer la dette publique d'un Etat lorsqu'il se trouve dans une situation de crise de paiement (Bailing out).

5. Le rôle de l'ECU

L'utilisation d'une monnaie unique multipliera les avantages de l'UEM; c'est pourquoi il faut soutenir l'établissement de l'ECU comme future monnaie unique de l'UEM.

Au cours de la troisième étape, l'ECU cesserait de représenter un panier de monnaies et aurait une existence indépendante, sous le contrôle du SEBC. Il sera d'autant plus facile de passer à l'étape finale de l'UEM que l'utilisation de l'ECU est répandue. C'est pourquoi il est important de lever sans délai tous les obstacles à l'usage de l'ECU.

Cependant, encourager l'utilisation de l'ECU sous sa forme actuelle ne suffira plus à partir de la deuxième étape. De ce fait, il serait utile d'envisager la possibilité de renforcer l'ECU au cours de la phase transitoire

en créant les conditions pour une plus grande stabilité monétaire.

6. Contenu de la deuxième étape de l'Union Economique et Monétaire.

Le contenu et le déroulement de la deuxième étape de l'Union Economique et Monétaire sont essentiels, selon les termes des décisions du Conseil de Rome des 27 et 28 octobre de cette année, qui a fixé la date du 1er janvier 1994 pour le début de l'UEM, à condition que :

- le programme du Marché Unique soit achevé,
- le Traité de l'UEM ait été ratifié et qu'il inclue l'indépendance de la nouvelle institution monétaire et le non financement monétaire des déficits budgétaires,
- le plus grand nombre de pays possible participe au mécanisme de change et d'intervention du système monétaire européen.

Implications pour la politique économique intérieure

Le ferme soutien que le Gouvernement espagnol apporte au projet d'Union Economique et Monétaire européenne n'acquiert tout son sens que s'il est complété par une politique économique compatible avec l'objectif de hausse soutenue des niveaux de progrès et de bien-être de la société espagnole dans ce nouveau contexte. Pour permettre cette amélioration générale du niveau de vie, il n'existe pas d'autre voie, dans le cadre d'une économie de marché, que le maintien, pour le secteur privé, de perspectives favorables à l'adoption constante de nouvelles initiatives, et à la prise de risques au niveau de l'investissement.

Durant la seconde moitié des années 80, on a pu observer comment, véritable facteur d'espoir, le dynamisme investisseur des entreprises est devenu le pilier le plus solide de la croissance de l'activité et de l'emploi, rendant ainsi crédible l'idée de la convergence à moyen terme avec l'ensemble des pays de la Communauté.

Mais cette expérience positive au niveau de l'investissement est en train de s'épuiser, au moment où, précisément, on en a le plus besoin pour nous préparer à cette étape historique. Cette situation préoccupante est en partie due au fait que l'on n'a pas introduit les politiques d'accompagnement nécessaires pour répondre aux exigences du Marché Unique européen et, en particulier, à la décision du Gouvernement d'intégrer la pesète dans le mécanisme de change du Système Monétaire Européen.

Il faut éviter de répéter des erreurs de ce type, dont les conséquences négatives vont laisser à l'avenir une marge de manœuvre de plus en plus étroite de correction. Plus particulièrement, la politique économique doit répondre aux critères suivants :

1. La politique monétaire se doit de réduire son rôle en ce qui concerne la correction des déséquilibres macroéconomiques, favorisant ainsi la diminution des taux d'intérêt - les plus élevés d'Europe -, ainsi que l'élévation du niveau de concurrence extérieure des entreprises espagnoles. Il serait également urgent de réduire le degré d'intervention actuel, en procédant à la suppression des restrictions internes au crédit bancaire et des entraves au financement extérieur, en remontant à la source, c'est à dire au problème sous-jacent du déficit public et de son financement.
2. Conformément à l'objectif de croissance équilibrée et à la nécessité de réduire l'importance de la politique monétaire, il s'avère nécessaire - et urgent - de procéder à l'application d'une politique budgétaire de nature très restrictive des dépenses courantes. Il ne faut pas tenter d'éliminer le déficit public par le recours à de nouvelles augmentations de la fiscalité car, comme nous l'enseigne l'expérience de ces dernières années, ce type de politique est tout à fait incompatible avec l'amélioration de la compétitivité de l'économie.
3. Il faut concilier l'objectif de réduction des dépenses publiques permettant d'éliminer le déficit avec l'objectif de l'amélioration du déficient réseau d'infrastructure de l'économie espagnole (transports, communication, énergie, environnement). Pour une préparation efficace à l'Union Economique et Monétaire, il convient donc d'être particulièrement attentifs au contrôle et à la gestion des dépenses publiques courantes.

4. D'autre part, il est urgent de procéder à la réforme du système fiscal espagnol, en accord avec les travaux que la majorité des pays industriels entreprennent. Il s'agit de simplifier les obligations formelles des contribuables et d'encourager la formation de l'épargne privée, très insuffisante en Espagne pour arriver à financer les investissements et malmenée par la politique fiscale. L'augmentation de l'épargne publique ne peut s'effectuer, comme cela a été le cas, aux dépens de l'épargne privée, lors d'un processus qu'on pourrait qualifier de nationalisation de l'épargne.

5. Il est nécessaire d'établir une politique fiscale qui encourage l'investissement de l'entreprise. Notamment, il faut relever le pourcentage de dégrèvement et la limite du quota correspondant aux investissements effectués dans des actifs fixes nouveaux, réviser et augmenter les coefficients d'amortissement et, surtout, autoriser l'adaptation des valeurs de l'actif fixe matériel des entreprises.

6. La politique de déréglementation de secteurs de production fondamentaux (transports, système financier, marché du travail) et la privatisation de services publics prestés dans des conditions peu efficaces constituent une pièce clef de la stratégie de dynamisation de l'offre de notre économie.

7. La limitation effective des coûts des entreprises est un élément décisif pour l'amélioration de la capacité de concurrence par rapport à l'extérieur. Il faudrait arriver à une plus grande modération salariale (l'augmentation de nos coûts salariaux par unité de production est actuellement plus du double de celle de nos concurrents immédiats).

8. L'intégration de nouvelles technologies aux procédés de production et de distribution devient une clef de la compétitivité internationale. Si nous ne voulons pas être relégués, il va nous falloir multiplier les efforts actuels en R+D, tant dans le secteur public que privé. Pour remporter ce défi, il est essentiel de mettre sur pied un traitement fiscal intéressant pour les ressources affectées à la recherche.

9. La société espagnole doit être consciente de la nécessité de prêter une attention particulière à la formation professionnelle. La compétitivité des entreprises et la capacité, qui en découle, de création d'emploi de l'économie espagnole exigent une adaptation constante des qualifications des travailleurs aux impératifs des marchés et l'introduction de nouvelles technologies. L'intensification de l'adaptation des moyens humains et matériels à cet objectif sera sans doute l'investissement le plus rentable pour notre pays.

10. Il ne sera probablement pas possible d'obtenir une croissance de l'activité économique et de l'emploi dépassant la moyenne de la Communauté Européenne au cours de la période suffisante pour atteindre une convergence totale, si ce n'est grâce à la recherche d'un accord entre le Gouvernement et les forces sociales obtenu par une concertation ayant pour objectif la croissance de la production, l'investissement et la compétitivité, car c'est là le seul objectif capable de mener au plein emploi.